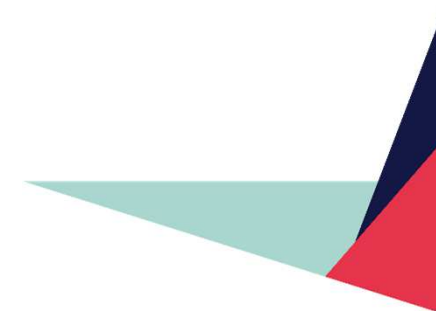


Semaine de l'engagement

8^{ème} édition - Le bénévolat en mouvement

Atelier 3 : Alléger la gouvernance pour faciliter son fonctionnement et son renouvellement

02 décembre 2020



Alsace
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

Bienvenue !

Semaine de l'engagement – du 30 Novembre au 05 Décembre 2020





**Quelques Conseils
pratiques pour une
bonne « Zoom
attitude »**



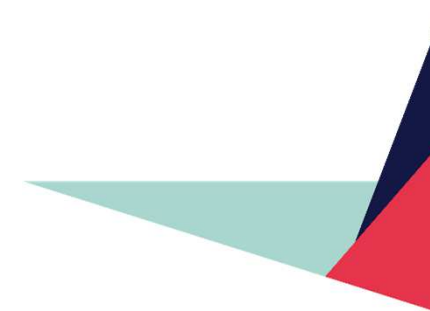
**COUPEZ VOS MICROS QUAND
VOUS NE PARLEZ PAS**



**ÉVITEZ DE DÉBATTRE VIA
LE TCHAT !**



**IDÉALEMENT, PORTEZ
UN CASQUE AUDIO**



Point RGPD

- ✓ Les échanges sont enregistrés
- ✓ Droit à l'image



**COUPEZ VOTRE WEBCAM SI VOUS NE
SOUHAITEZ PAS APPARAÎTRE DANS
L'ENREGISTREMENT**



Atelier 3 : Alléger la gouvernance pour faciliter son fonctionnement et son renouvellement

- **Fabienne ORBAN,**

Directrice, Maison des associations de Strasbourg

- **Claire ROSART**

Le Laboratoire du Collectif



Maison
Des Associations
de Strasbourg

MDAS.org

Semaine de l'engagement – du 30 Novembre au 05 Décembre 2020



La gouvernance



■ Définition

La gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des **organes de décision, d'information et de surveillance** qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale.

■ Etymologie

De l'anglais, governance, gouvernement, venant du latin gubernare, diriger un navire.



■ Définition suite

- La gouvernance a "pour but de fournir l'**orientation stratégique**, de s'assurer que les objectifs sont atteints, que les risques sont gérés comme il faut et que les ressources sont utilisées dans un esprit responsable".
- Elle veille en priorité au respect des intérêts des "ayants droits" (citoyens, pouvoirs publics, partenaires, actionnaires...) et à faire en sorte que leurs voix soient entendues dans la conduite des affaires.



■ La gouvernance des associations

- La gouvernance associative se trouve à la croisée de l'articulation entre « le bien commun partagé » porté par l'association et les modalités d'organisation interne.
- Nécessité de modalités d'organisation du travail entre les apports des bénévoles et des salariés, ainsi que les modalités de participation des usagers

Source : *La gouvernance des associations en pratique*, Elisabetta Bucolo, Philippe Eynaud, Joseph Haeringer, Le Mouvement associatif, décembre 2014



Eléments juridiques



■ Obligations légales

- L'association doit avoir une direction (article 26 du code civil local)
- L'association doit avoir un représentant légal : la direction assure la représentation judiciaire et extra-judiciaire de l'association ; elle a la situation d'un représentant légal (art.26 CCL)
- Le CCL par son art. 58 impose la présence dans les statuts de dispositions relatives à la formation de la direction



■ Pas d'obligations légales

- D'avoir un.e président.e, un. trésorier.rière, un.e secrétaire
- Mais triptyque classique : président-trésorier-secrétaire
- Grande liberté associative
- *La direction peut se composer de plusieurs personnes (art.26 CCL)*



Pour aller plus loin :

- Site ressource : Alsace Mouvement associatif : www.alsacemouvementassociatif.org
- le guide *IDEAS* des Bonnes Pratiques
- La gouvernance des associations en pratique, Elisabetta Bucolo, Philippe Eynaud, Joseph Haeringer, Le Mouvement associatif, décembre 2014
- Associations d'Alsace-Moselle, Conseils pratiques, Dominique-Marie Dagorne, Laurence Grisey Martinez, Institut du Droit Local



- **Claire ROSART**
Le Laboratoire du Collectif



Ressources

Toutes les infos et les ressources sont disponibles sur :

www.alsacemouvementassociatif.org

Le Pad collaboratif de l'atelier 3 :

<https://bimestriel.framapad.org/p/semaine-engagement-atelier-3-9ka8?lang=fr>



Merci aux intervenant·e·s et partenaires



Maison
Des Associations
de Strasbourg

MDAS.org



Semaine de l'engagement – du 30 Novembre au 05 Décembre 2020



Prochains RDV de la semaine :

03 DÉC. 12 H 30 communication numérique
l'utiliser à bon escient dans l'association

05 DÉC. 10 H > 12 H

débat 
/ échanges

**Merci à toutes et tous pour votre
participation**

Semaine de l'engagement – du 30 Novembre au 05 Décembre 2020

